

PROCES-VERBAL

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 5 NOVEMBRE 2020**

Nombre de membres présents : 22

Quorum : 13

Membres absents excusés :

Membres absents :

Membre invité, à titre consultatif :

PRESENTS : M. GASC, MME DURANTAU, MME DUPIOL, MME LUSSAC, M. FEDIEU, MME MARZAT, MME DESCHAMPS, MME MERZEAU, MME GARNIER, M. NETO, MME PEREZ, MME CARREEL, MME GATINEAU, MME DAVOINE, MME LURINE, MME BOISSEAU, MME FERRAND, MME PASQUON, MME GUYON DESCOMS, MME DARRIET, MME PEYRONDET, MME BODIN

ABSENTS OU EXCUSES : MME GOT, MME FARIA, MME LAVERGNE, MME JALARIN

Président :

M. Sébastien GASC, Principal

Secrétaires :

Mme Edith DESCHAMPS, personnel non enseignant
Mme Kelly LUSSAC, CPE

INSTALLATION DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par M. Le Principal à 17h40

1. ORDRE DU JOUR

M. GASC présente l'ordre du jour et demande l'ajout de 3 points :

- Sorties scolaires
- Remboursement des frais de déplacement
- Contrat AED

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

2. ADOPTION DU PV DU CA N°1 DU 14 SEPTEMBRE 2020

M. le Principal demande s'il y a des questions ou remarques concernant le PV du CA n°1 du 14 septembre 2020.

Aucune remarque n'étant émise, M. GASC procède au vote du PV N° 1 du 14 septembre 2020

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

3. REGLEMENT INTERIEUR DU C.A.

La répartition des secrétaires de séance pour 2020-2021 est la suivante :

- CA n°1 (bilan de rentrée -novembre) : personnel non enseignant et CPE
- CA n°2 (budget-décembre) : personnel enseignant
- CA n°3 (DG-fin janvier/début février) : ACPE
- CA n°4 (compte financier-avril) : PEEP
- CA n°5 bilan annuel-fin juin/début juillet) : personnel enseignant

Le règlement intérieur du CA est adopté à l'unanimité

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

4. INSTALLATION DES DIFFERENTES COMMISSIONS

M. GASC énonce le nom des personnes composant les différentes commissions, cf. tableaux ci-joints.

M. le Principal énonce la composition des différentes commissions et fait procéder au vote de chacune.

M. GASC fait procéder au vote de l'installation de la commission permanente

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

M. GASC fait procéder au vote de l'installation du conseil de discipline

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

M. GASC fait procéder au vote de l'installation de la commission éducative

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

M. GASC fait procéder au vote de l'installation de la commission Hygiène et sécurité

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

M. GASC fait procéder au vote de l'installation du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

M. GASC fait procéder au vote de l'installation de la commission du fonds social

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

M. GASC fait procéder au vote de l'installation du conseil pédagogique

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

M. GASC fait procéder au vote de l'installation du conseil de vie collégienne.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

5. TARIF DES DEGRADATIONS

M. GASC présente les tarifs de dégradations sans modification par rapport à ceux de l'année scolaire 2019-2020.

Le tarif des dégradations est adopté à l'unanimité

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

6. BILAN DE RENTREE - REPARTITION DES IMP - POUR INFORMATION

M. GASC expose le bilan de rentrée 2020 (cf. doc ci-joint)

a. Bilan de rentrée

Un bilan de rentrée globalement réussi avec un effectif de 567 élèves, 20 classes.

Tous les personnels étaient nommés et en poste dès la rentrée.

La grille horaire a été modifiée pour :

- une souplesse des salles de sciences,
- l'amélioration au service de restauration,
- un découpage de la pause méridienne,
- un retour au découpage trimestriel.

Un protocole sanitaire renforcé qui amène à de nombreuses contraintes :

- prise en charge des élèves,
- désinfection de l'établissement,
- augmentation des tâches et peu de moyen (1 AED pour 125 élèves), la demande d'augmentation de moyen a été rejetée.

L'effectif des personnels a peu évolué :

- maintien du nombre d'enseignant (35),
- maintien du nombre de postes vie scolaire (4.5 ETP),
- maintien du nombre de postes agents,
- maintien du nombre de postes administratifs (6),
- maintien des postes autres (1 infirmière à 80%, 1 psychologue 1 jour par quinzaine, 1 assistante sociale 1 jour par semaine)

b. IMP et HSE

La dotation est de 7.5 IMP (indemnités pour missions particulières) pour 2020-2021 dont 7 pour le personnel enseignant.

La dotation pour le dispositif « devoirs faits » est de 380 HSE soit une augmentation de 100 HSE en faveur du décrochage scolaire.

c. Structure pédagogique

Pas de changement pour la structure pédagogique, le collège est dispose d'une richesse pédagogique.

Cette année, on comptabilise 4 élèves pratiquant l'Allemand en 5^{ème} d'où la question du maintien de la LV2 allemand, de sa fermeture progressive.

M. GASC déplore une hausse des réclamations des parents lors de la constitution des classes, du changement de choix parental concernant les options (inscription, arrêt).

De plus, M. GASC relève également une augmentation, voire un harcèlement, de la communication via Pronote. Il souhaite couper la communication.

Mme JALARIN propose de faire un mot aux parents pour respect de la vie privée.

7. DELEGATION DE SIGNATURE AU CHEF D'ETABLISSEMENT ADJOINT

Départ de Mme DESCHAMPS à 18h35

M. le Principal demande aux membres du C.A une délégation de signature du chef d'établissement à la Principale adjointe pour tout document en lien avec la scolarité des élèves et pour les sanctions disciplinaires hors conseil de discipline.

La délégation de signature au chef d'établissement adjoint est votée à l'unanimité

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	21	0	0

8. CONVENTIONS DIVERSES

a. Convention de partenariat culturel - Résidence de création et de chanson - Report COVID

Mme LUSSAC s'absente.

La convention annule et remplace celle signée en février 2020 dans le cadre du projet « Des rythmes et des mots ».

Elle repositionne les interventions du 16 au 20 novembre 2020 avec un concert le 20 novembre à la salle l'Escoure à Lacanau Océan.

La réalisation du concert est soumise à l'évolution du contexte sanitaire et des consignes sanitaires.

Cette convention reprend le coût du projet soit 1283.00 euros :

- CD33 : 700.00 euros
- FSE : 370.00 euros
- Collège 213.00 euros

Les membres du CA autorisent la signature de la convention de partenariat culturel.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

b. Convention impliquant un intervenant extérieur pour l'organisation d'une action éducative (CESC - Génération Numérique)

Retour de Mme LUSSAC

La convention définit les modalités d'interventions de l'association Génération Numérique : Action de sensibilisation dans la cadre du CESC (lutte contre les discriminations, sensibilisation aux dangers du numériques).

L'intervention est à titre gratuit et le repas sera offert aux intervenants.

Les membres du CA autorisent la signature de la convention de partenariat entre le collège et l'association Génération Numérique.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	21	0	0

c. Convention d'utilisation et de gestion technique de la structure artificielle d'escalade

M. GASC explique que le collège a la chance, dans les installations sportives de proximité, de pouvoir disposer du mur d'escalade au sein du gymnase.

L'équipe d'EPS souhaite donc pouvoir bénéficier de l'installer au travers des enseignements.

Cette installation, propriété de la mairie, est également utilisée par l'association « Lacanau Escalade »

Il convient ainsi de définir les modalités d'utilisation et de prévoir la contribution financière à l'entretien et au renouvellement du matériel.

Par conséquent, cette convention définira les rôles de chacun et les modalités d'utilisation.

L'établissement pourra ainsi bénéficier de l'accès au mur d'escalade durant le temps scolaire.

L'association a en charge le contrôle et la maintenance du matériel. Un registre est mis à disposition de l'ensemble des utilisateurs pour consigner leurs observations.

Les frais financiers (579.60 euros) liés à l'achat de matériel mis en demeure sur site sont répartis entre l'association et le collège au prorata du temps d'utilisation de la structure.

Ainsi, l'établissement contribuera à hauteur de 30% de la facture d'achat du matériel pour 2020-2021.

Les membres du CA autorisent la signature de la convention entre le collège, la mairie de Lacanau et l'association « Lacanau escalade » définissant la mise à disposition de la structure artificielle d'escalade

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	21	0	0

9. SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES

Mme DURANTAU s'absente.

NB : les sorties scolaires, d'abord interdites dès la rentrée de septembre, interdites ensuite par la préfecture, sont à nouveau autorisées depuis le week-end end du 10 octobre 2020 sous certaines conditions.

a. Pour information

- BIA : sortie à l'aérodrome de Saint Laurent de Médoc le mercredi 4 novembre 2020 de 12h30 à 18h30, 8 élèves ont candidaté et ont été admis. M. GASC indique que cette sortie a été annulée dans le cadre du renforcement du protocole sanitaire et du confinement en cours.
- Des rythmes et des mots : après une semaine de préparation, le concert qui devait avoir lieu le vendredi 20 novembre à la salle l'Escoure, avec une répétition l'après-midi, est annulé pour cause de confinement.

b. Pour adoption

Sortie à Luis Sepulveda : la sortie concerne les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} de l'option LCE. Le projet a obtenu une subvention. Est soumis à l'approbation le principe de la sortie dont la réalisation dépendra de l'évolution du contexte sanitaire.

Le principe de la sortie est adopté

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

10. DONS

Dons du FSE pour :

a. Contribution à l'intervention de l'ANPAA (sensibilisation aux addictions)

D'un coût total de 600 euros, le FSE souhaite participer à hauteur de 500.00 euros, 100 euros restant sera à la charge de l'établissement sur la ligne budgétaire CESC

Le don du FSE à hauteur de 500.00 euros pour l'intervention ANPAA est adopté

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

b. Projet collégiens lecteur de Gironde

Le FSE souhaite contribuer à hauteur de 170.00 euros.

Le don du FSE à hauteur de 170.00 euros est adopté

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
---------	------	--------	------------

c. Projet « La voix du Sud, des rythmes et de mots »

Retour de Mme DURANTAU

La convention précédemment actée pour autorisation de signature fait état d'un coût total de 1283.00 euros.

Sur ce montant, l'établissement a obtenu une subvention du CD33 de 700.00 euros. Le FSE se propose de participer à hauteur de 370.00 euros. Il resterait donc 213.00 euros à la charge du collègue.

Le don du FSE à hauteur de 370.00 euros au répit du projet « Des rythmes et des mots » est adopté

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	21	0	0

11. AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Les nombreux déplacements professionnels sur convocation ou invitation (rectorat, réunions DASEN, réunions de circonscription avec IEN, réunions CLEE, réunions du CESC2I) n'ouvrent droit à aucun dédommagement académique ou départemental.

Le défraiement sur fond établissement nécessite l'autorisation du CA.

L'autorisation du remboursement des frais de déplacement professionnel au chef d'établissement adjoint est adoptée à l'unanimité

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	21	0	0

12. RECRUTEMENT AED

Départ de Mme BODIN à 19h40

Suite à la démission d'une AED dont le contrat était à une quotité de 87% nécessite d'ajuster un contrat actuellement à 50% pour l'augmenter à 87% et d'effectuer un recrutement à hauteur de 50%.

L'autorisation de signature d'un avenant permettant l'augmentation d'un contrat AED de 50 à 87 % est votée à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

L'autorisation de signature d'un contrat AED à 50 % est votée à l'unanimité

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

De plus, en prévision de la démission d'un AED dont le contrat est à 75% nécessite d'ajuster le contrat précédemment augmenté à 87% pour l'augmenter à une quotité de 100% et d'effectuer un recrutement à hauteur de 62%.

L'autorisation de signature d'un avenant permettant l'augmentation d'un contrat AED de 87 à 100% est votée à l'unanimité

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

L'autorisation de signature d'un contrat AED à 62% est votée à l'unanimité

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

13. PROGRAMMATION ASSOCIATION SPORTIVE

Cf document ci-joint

La programmation de l'association sportive est adoptée à l'unanimité

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

14. QUESTIONS DIVERSES

Questions de la PEEP :

- Les stages en entreprise des élèves de 3^{ème} sont-ils maintenus en décembre ?
- Qu'en est-il si le confinement est prolongé après le 1^{er} décembre ?

Le ministre a annoncé qu'ils seraient exceptionnellement facultatifs cette année, ce qui semble fortement dommageable pour les élèves.

Réponse de M. GASC :

M. le Principal n'est pas favorable au caractère facultatif de la période d'observation en milieu professionnel pour les élèves car :

- Ce stage contribue au Parcours Avenir. C'est l'occasion pour les élèves de choisir une entreprise dans un domaine d'intérêt et de vérifier si le domaine professionnel ciblé les intéresse vraiment.
- Ce stage est associé ensuite à un oral qui est une épreuve d'entraînement pour l'épreuve orale au DNB, leur premier oral face à un jury d'enseignants.

Par conséquent, M. GASC pense qu'il est primordial de conserver ces stages d'observation dans l'intérêt des élèves, pour ce que cela leur apporte dans la découverte du monde de l'emploi et de la préparation à un examen oral.

Le chef d'établissement déclare que l'interrogation porte davantage sur un report. La semaine du 29 novembre au 4 décembre est déjà compromise. Il est donc nécessaire de décaler la période d'observation. Ce décalage doit être suffisant afin d'anticiper sur un éventuel prolongement du confinement sans être trop éloigné pour ne pas tomber dans la période d'une éventuelle 3^{ème} vague.

De fait, la période de stage est en cours de repositionnement. Les dates pressenties sont les suivantes et seront confirmées ultérieurement :

- Déroulement du stage du 1 au 5 février 2021,
- Restitution du rapport de stage au professeur au plus tard le 26 février 2021,
- Restitution du rapport de stage corrigé aux élèves au plus tard le 12 mars 2021,
- Oral de stage le 16 mars 2021.

Petite précision : le forum de l'orientation se tiendra le mercredi 2 février 2021

La PEEP demande si une possibilité d'effectuer son stage durant les vacances scolaire est envisageable.

M. GASC répond par la négative car le stage est sous l'obligation scolaire.

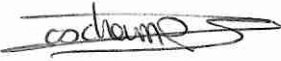
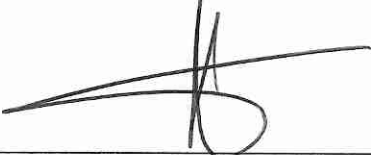

- Conditions de sécurité dans lesquelles se déroule la course d'orientation ? Des élèves de 6^{ème} ont été effrayés par un inconnu.

M. Gasc indique que la course d'orientation est encadrée par le professeur. Il indique qu'un seul professeur ne peut être derrière chaque groupe.

Mme Carreel, représentante élue des personnels d'enseignement, précise les conditions dans lesquelles se déroulent la course d'orientation (balisage,...) et rappelle que le

cadre offert dans l'environnement du collège est plus sécurisant qu'à d'autres endroits car il n'est pas vraiment possible de se perdre.

M. GASC clôt le CA à 20h10

La secrétaire <i>Zmc deschamps</i> 	La secrétaire <i>M^e LUSSAC Kelly</i> 	Le Président 
---	--	---